

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 19/06/2023

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoirs
50	21	22	1

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures et trois minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion au 26 avenue Henri Petonnet à Vivonne. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation.

Etaient présents : GREGOIRE Philippe – TEXIER Stéphane – GRIMAUD Jean-Paul – BOIRON Noëlle – LE GUERN Romain – GEORGEL Sophie – POIRIER Gilles – DUTAULT Patrick – FORTHIN Benjamin – BELLIN Philippe – BIBAUD André – LATU Roland – PICHON Gilles – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – CINQUABRE Jean-Christophe – GIRARD Sandra – JARASSIER Michel – JEAN Gisèle – BRANGER Geneviève – POIRIER Fredy

Etaient excusés : THOMASSE Gabriel – MAURY Jean-Pierre – BOCK François – GIRARDEAU Jules – PIN Olivier – BEAU Jacky (donne pouvoir à LATU Roland) – GARGOUIL Francis – SENELAS Rozeen

Etaient absents : VERGNAUD Sophie – SUIRE Sébastien – JESBERGER Gilles – ROBERT René – BORDEVAIRE Nicolas – CARRETIER Michel – MARTIN Alexis – TOURENNE Cyrille – FRICONNET Jean-Luc – LAFRECHOUX Joël – THEVENET Roland – CHASSIN Julien – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – CACLIN Philippe – GAYET Olivier – CAQUINEAU Bernard – SAINT LAURENT Gérard – BOUCHET Roland – RENOARD Chantal – BOIRON William – LEONET Frédéric

Observation :
CACLIN Philippe est arrivé quand le Comité Syndical était fini

A été élu secrétaire de séance M. CHAPLAIN Christian
Administratifs : GORGEON Pauline – LAURIN Pauline – DALMON Enzo

Délibération n°279_27062023

Convention de groupement de commandes de solutions informatiques

Le Président explique que l'Agence des Territoires de la Vienne renouvelle le marché et propose une convention de groupement de commandes pour l'achat de matériels et des services informatiques.

Ainsi, le syndicat pourra au besoin bénéficier de tarifs avantageux. Le syndicat n'avait pas convention les années précédentes à cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical :

- Autorise le Président à signer la convention avec l'Agence des Territoire,
- Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération,
- Engage les dépenses liées à cette convention.

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Le Président,
M. Philippe BELLIN
A Valence en Poitou, le 30/06/2023



AR Prefecture

086-200058832-20230627-279_27062023-DE
Reçu le 07/07/2023
Publié le 07/07/2023